

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée



ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-7-3-6

Séance du vendredi 3 juillet 2020

### **ELABORATION DU PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE) DE TROISIEME ECHEANCE (2019-2023) RELATIF AUX ROUTES DEPARTEMENTALES - CONSULTATION DU PUBLIC**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**ABSENT :**

M. TRIMAILLE

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE.

Mme MILLION donne procuration à M. SCHITTLY.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2019-6-3-1 du 13 décembre 2019 relative à la Politique des Routes, des Grands équipements et Infrastructures de communication,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement- PPBE- 3<sup>ème</sup> échéance du réseau routier départemental du Haut-Rhin dans sa version à présenter lors de la concertation du public prévue par le Code de l'environnement, telle qu'annexée à la présente délibération (annexe 1) ;
- Approuve les modalités de la consultation du public selon les modalités énoncées dans l'annexe 2 de la présente délibération ;
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à organiser la concertation du public du 27 juillet au 27 septembre 2020 selon ces modalités ;
- Impute le coût estimé de cette concertation de 3 000 € au programme A112 (chapitre 23 – fonction 621 – nature 2033) ;
- Prend acte que l'assemblée départementale sera appelée à approuver la version définitive du PPBE, à l'issue de la phase de concertation du public.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité